Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Morbihan
3 pl du Penher
56400 AURAY Cedex
tél: 02 97 30 27 47 ou 06 80 90 22 02
@: fo.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr
www.fo-dgfip-sd.fr/056/

Vous êtes nombreux à nous soutenir ! En 2019, rejoignez-nous !

Cher(e) collègue, cher(e) camarade

Conformément au mandat qui leur a été confié à l'issue des élections professionnelles du 6 décembre 2018, vos représentants FO-DGFIP 56 poursuivront en 2019, la défense des agents de la DGFIP, et continueront de porter sans relâche et à tous les niveaux, leurs légitimes revendications.

Ces actions sont menées au quotidien sur le terrain, et face à la Direction, et dans toutes les instances locales et nationales.

Dans un contexte où le réseau, les missions et les personnels de la DGFIP sont particulièrement menacés par les projets gouvernementaux, **il est primordial de ne pas rester isolé, et de pouvoir compter sur une organisation forte et représentative.**

Avec l'adhésion à **FO-DGFIP 56** vous recevrez régulièrement des informations sur l'actualité départementale et nationale de la DGFIP, de la documentation avec "le guide fiscal du Particulier", la revue "le Syndicaliste", publication trimestrielle du Syndicat National **FO-DGFIP**. Les adhérents du Morbihan bénéficient également des services de **l'AFOC**, association **Force Ouvrière des consommateurs de l'Union départementale FO du Morbihan** et reçoivent régulièrement **"L'article du jour"**, petite synthèse sociale et financière de la presse nationale réalisée par la **Fédération des Finances FO.**

Ensemble, nous pourrons contrer efficacement certaines dérives de nos dirigeants et de nos directions qui nous provoquent chaque jour un peu plus : retour du jour de carence, gel du point d'indice, grilles indiciaires allongées, baisse du pouvoir d'achat, promotions en panne sèche, participation misérable à notre protection sociale complémentaire, imminence de la cartographie, démantèlement du statut des fonctionnaires …

Tu trouveras ci-joint le barème des cotisations 2019 ainsi que les modalités pratiques pour adhérer à notre section **FO-DGFIP 56. Rappelons que la cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt à hauteur de 66 % de son montant.**

Ce montant, jugé parfois trop élevé est la garantie de notre indépendance. Nos cotisations départementales sont indexées sur le point d'indice et le timbre UD et sont proportionnelles à la quotité du temps de travail. Des facilités de paiement sont par ailleurs proposées,et il est possible de fractionner son versement sur l'année.

Nous t'invitons à nous renouveler ta confiance en 2019 ou rejoindre **FO-DGFIP Morbihan, syndicat libre et indépendant**, et nous espérons bientôt te compter parmi nous.

Amitiés syndicalistes
Patrick RAVACHE

Secrétaire départemental **FO-DGFIP Morbihan**